Université de Montréal

Faculté de médecine

LE PROGRAMME DE FORMATION

DE CLINICIENS-CHERCHEURS

Table de matières

Introduction	3
Mission	3
Buts et objectifs	3
Valeurs ajoutées du PCC pour les résidents	4
Conditions d’admission	4
Structure pédagogique du programme	5
Trajectoires du programme	6
Comité de supervision	7
Évaluation d’un résident du PCC à la fin de sa formation	7
Contact – Mentorat avec un pair	7
Financement de l’année continue de recherche dans le PCC	8
Financement des autres périodes de stages de recherche nécessaires	8
Procédure d’admission	9
Personnes-ressources pour information	10

NOTE: L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture.

Mise à jour : 26 novembre 2025

Texte rédigé par Drs Dang Nguyen, Jacques Lacroix, Marie-Hélène Mayrand, Guillaume Émeriaud, Didier Jutras-Aswad, Catherine Larochelle et Mme Sylvie Labelle

Introduction

Le « Programme de cliniciens chercheurs » (PCC) est un programme de résidence en bonne et due forme du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Il est donc assujetti aux mêmes exigences et aux mêmes contraintes que tous les programmes de résidence en spécialité du Collège royal. Par ailleurs, il faut être déjà inscrit à un programme de résidence clinique reconnu par le Collège Royal pour pouvoir s'inscrire en plus au PCC.
Le PCC est sous la responsabilité du vice-décanat aux études postdoctorales de la Faculté de Médecine.

Mission

Le programme vise à former des résidents qui auront les outils nécessaires pour mener une carrière productive de chercheur clinicien autonome. Le PCC s'adresse aux résidents qui souhaitent ajouter une composante recherche à leur pratique clinique.

Buts et objectifs

L'objectif du PCC est de former les futurs cliniciens chercheurs, principalement en donnant l'occasion à des résidents en spécialité de faire de la recherche pendant leur formation de résidence. Un résident qui complète avec succès le programme de cliniciens chercheurs pourra accomplir les tâches suivantes:

- Concevoir et réaliser des travaux de recherche fondamentale, clinique ou épidémiologique.
- Savoir écrire des articles scientifiques et abrégés ainsi que présenter les résultats de ses travaux dans des congrès.
- Obtenir une bourse salariale pour financer le temps qu'il consacre à la recherche.
- Obtenir le financement requis pour réaliser ses projets de recherche.
- Diriger efficacement une équipe de recherche
- Exercer un leadership académique au sein de sa profession.

Valeurs ajoutées du PCC pour les résidents

- Temps protégé en recherche.
- Encadrement par un comité de parrainage.
- Ateliers/activités de formations.
- Possibilité de bénéficier de diverses opportunités de financement:
    - Année supplémentaire de résidence payée par la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ)
    - Bourse du Fonds de la Recherche du Québec en Santé (FRQS) de formation pour les médecins résidents en médecine spécialisée visant une carrière en recherche.
    - Autres bourses du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada, des Instituts de Recherche en Santé du Canada, de l'Université de Montréal, etc.
- Réseautage avec des cliniciens-chercheurs et futurs cliniciens-chercheurs.
- Le PCC est un excellent outil pour étoffer un curriculum vitae: diplôme supplémentaire, publications, bourses, etc.

Conditions d'admission

- Être titulaire d'un doctorat en médecine (M.D.).
- Être inscrit à un programme de spécialité du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.
- S'inscrire à un programme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.) en recherche de la Faculté des Études supérieures de l'Université de Montréal pendant la formation du PCC.
    - L'inscription au diplôme d'étude supérieure peut se faire après que le PCC ait débuté.
    - L'inscription au diplôme d'étude supérieure n'est pas nécessaire si un résident dispose déjà d'une maîtrise ou d'un doctorat.
- Avoir une connaissance adéquate du français parlé et écrit et une maîtrise suffisante de l'anglais écrit pour comprendre la littérature scientifique anglophone.

Structure pédagogique du programme

Les résidents du PCC doivent accomplir les tâches suivantes :

- Compléter un ou plusieurs projets de recherche et en publier les résultats (c'est l'activité principale et incontournable du programme).
- Participer aux séminaires semi-annuels du PCC (mai et novembre)
- Suivre le nombre requis de crédits de cours siglés en lien avec leur domaine de recherche et compléter le cours d'éthique et recherche en santé :
    - Cours MMD 6005 (Éthique et recherche en santé; 1 crédit) obligatoire.
    - Les autres cours sont choisis en fonction du programme d'études supérieures auquel il est inscrit, ou selon son cheminement scientifique.
- Compléter 2 formations en ligne des Instituts de recherche en santé du Canada sur le sexe et le genre dans la recherche médicale et les préjugés inconscients.
- Assister aux ateliers de formation du PCC (environ 6 par année).

Trajectoires du programme

Trois trajectoires peuvent être empruntées par les résidents qui s'inscrivent au PCC :

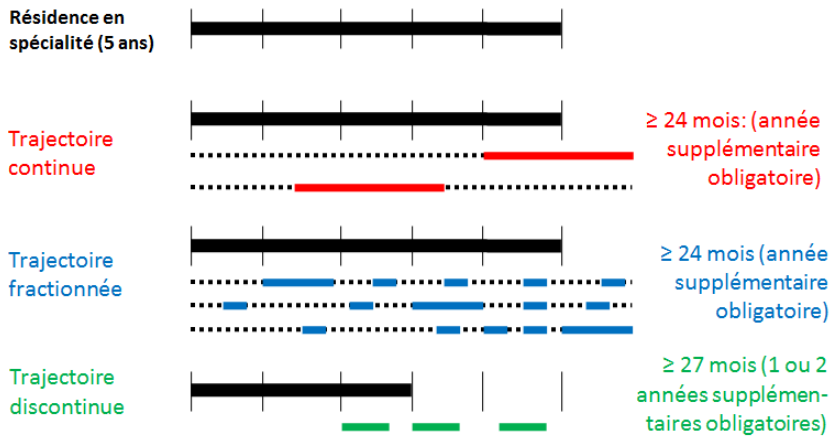

NB: la durée de toutes les trajectoires peut dépasser 24 mois.

Trajectoire continue

- Deux années consécutives consacrées au PCC. Ces deux années peuvent commencer n'importe quand pendant la résidence en spécialité.
- Durée totale: 26 périodes de 4 semaines dans le PCC consacrées au moins à 80% du temps à la recherche.
- Le Collège Royal exige que soit ajoutée au moins une année supplémentaire au programme de spécialité.

• Trajectoire fractionnée

- Début possible dès la 1re année du programme de spécialité.
- Une ou plusieurs périodes par année dans le PCC à partir de la 1re année de résidence en spécialité.
- Au moins 26 périodes de 4 semaines dans le PCC consacrées au moins à 80% du temps en recherche.
- Une année continue complète (13 périodes consécutives) entreprise au début, pendant ou à la fin de la résidence en spécialité.
- Le Collège Royal exige que soit ajoutée au moins une année supplémentaire au programme de spécialité.

Trajectoire discontinue

- Trajectoire réservée aux candidats disposant déjà d'un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.) lorsqu'ils commencent leur formation en spécialité.
- Début possible dès la 1re année du programme de spécialité.
- Au moins 3 blocs de 9 mois consécutifs dans le PCC.
- Le Collège Royal exige au moins une année supplémentaire, mais il préfère que les candidats complètent deux années supplémentaires.

Comité de supervision

Chaque résident doit être sous la gouverne d'un comité de supervision qui lui est propre. Ce comité doit comprendre au moins 2 membres:

- une personne se qualifiant comme directeur de recherche et qui agit comme superviseur,
- le directeur ou un représentant du directeur du programme de spécialité auquel appartient le résident.

On peut y ajouter une ou deux autres personnes avec une expertise complémentaire utile pour l'exécution du projet de recherche du résident (cette personne pourrait être considérée comme un co-superviseur du résident).

Évaluation d'un résident du PCC à la fin de sa formation

Le résident aura complété avec succès le PCC s'il :

- Obtient le diplôme d'études supérieures (M.Sc. ou de Ph.D) auquel il est inscrit. Si le résident dispose déjà d'un tel diplôme avant de commencer sa formation dans le PCC, le résident devra publier un article et réussir tous les cours gradués auquel il est inscrit.
- Obtient une évaluation satisfaisante sur les fiches d'évaluation remplies par le comité de supervision du résident.
- Obtient une évaluation satisfaisante lors des présentations faites à l'occasion des séminaires du programme.

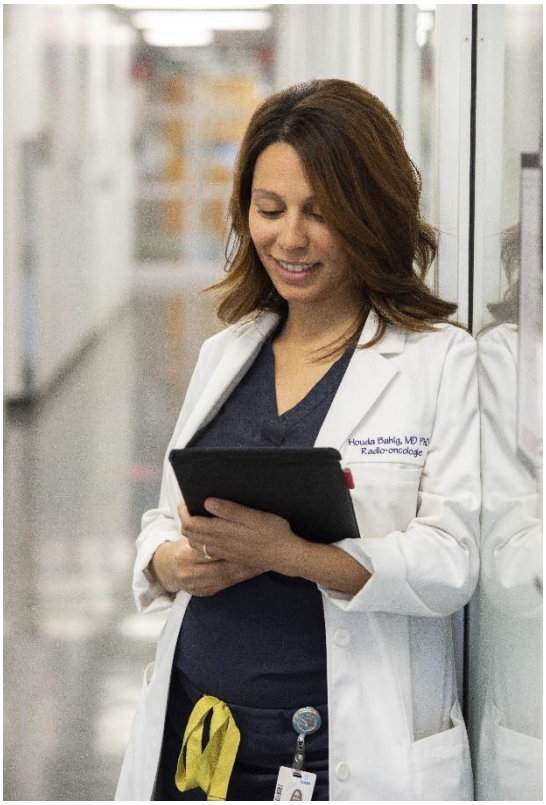

Mentorat avec un pair

Tout futur résident ou résident junior désirant obtenir des informations ou de la rétroaction par un pair sur le parcours du programme de formation cliniciens-chercheurs peut écrire à l'adjointe universitaire du programme qui le mettra en contact avec un résident actif du PCC. Prière de faire suivre votre demande à l'adresse suivante : sylvie.labelle.hsj@ssss.gouv.qc.ca

Financement de l'année continue de recherche dans le PCC

Les opportunités de financement pour l'année·s continue·s consacré·s à la recherche sont les suivantes :

1. Bourse du Programme FRQS/MSSS de formation pour les médecins résidents en médecine spécialisée visant une carrière en recherche (phase 1) : 3 résidents du PCC sélectionnés par un concours interne en septembre de chaque année seront autorisés à postuler pour ce programme de bourses (date limite de dépôt en octobre pour un début de financement en juillet).
2. Bourse RAMQ spécifique pour le PCC de l'UdeM: habituellement 6 bourses RAMQ sont disponibles au PCC de l'UdeM. Elles seront octroyées en priorité aux résidents inscrits au PCC depuis au moins 1 an et qui ont déjà tenté d'appliquer sans succès à une bourse salariale l'année précédente.
3. Financement assuré par le superviseur principal de recherche ou par d'autres organismes subventionnaires (ex. une bourse d'études graduées du FRQS ou des IRSC). Attention : ces sources de financement n'incluent pas de carte de stage; il n'est donc pas possible de faire des tâches cliniques (ex. gardes).

Financement des autres périodes de stages de recherche nécessaires

Hormis l'année continue consacrée à la recherche, d'autres périodes de stages de recherche (fragmentées ou de manière continue) seront nécessaires pour atteindre les exigences minimales du Collège Royal (26 périodes à 80% recherche ou 21 périodes à 100% recherche), compléter les projets de recherche et les études graduées (surtout si le résident est inscrit au PhD).

Les possibilités de financement pour ces périodes de stages sont les suivantes :

1. Le salaire habituel du résident en spécialité clinique: Les stages de recherche effectués dans le cadre de stages à option autorisés par le programme de spécialité clinique sont rémunérés par le salaire habituel du résident comme c'est le cas pour tous les autres résidents. Le nombre de stages à option que peut prendre un résident pour faire de la recherche varie d'un programme de spécialité clinique à l'autre.
2. Bourse du Programme FRQS/MSSS de formation pour les médecins résidents en médecine spécialisée visant une carrière en recherche (phase 1) : Les récipiendaires de la bourse FRQS/MSSS peuvent demander jusqu'à 3 ans de financement.
3. Bourse RAMQ spécifique pour le PCC de l'UdeM : S'il reste des bourses RAMQ du PCC de l'UdeM (décrites ci-haut) non-utilisées, elles pourront être attribués exceptionnellement à des résidents du PCC ayant déjà bénéficiés antérieurement d'une telle bourse.
4. Financement assuré par le superviseur principal de recherche ou par d'autres organismes subventionnaires (ex. une bourse d'études graduées du FRQS ou des IRSC). Attention : ces sources de financement n'incluent pas de carte de stage; il n'est donc pas possible de faire des tâches cliniques (ex. gardes).

Procédure d'admission

L'admission et l'inscription d'un résident au PCC sont gérées par le vice-décanat aux études médicales postdoctorales de la Faculté de médecine.
Le dossier du candidat est évalué par le comité d'admission du PCC.

La demande d'admission d'un candidat doit comprendre les éléments suivants :

- Une demande d'admission au PCC (formulaire de l'Université de Montréal).
- Au moins trois lettres :
    - Lettre d'appui du directeur du programme de formation postdoctorale de spécialité de l'étudiant.
    - Lettre de motivation de l'étudiant démontrant son intérêt scientifique.
    - Lettre d'appui du superviseur principal du résident.
- Curriculum vitae et dossier académique universitaire du candidat.
- Curriculum vitae du superviseur de recherche. Celui-ci doit être un chercheur actif à l'Université de Montréal avec du temps protégé en recherche, du financement et un bon dossier de publications.

Les demandes d'admission doivent être déposées au plus tard le 15 janvier pour une admission au PCC le 1er juillet suivant. Chaque candidat doit envoyer sa demande d'admission au vice-décanat aux études médicales postdoctorales de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal.

Un résident intéressé à s'inscrire au PCC peut obtenir les formulaires requis auprès du vice-décanat aux études postdoctorales. Pour plus de détails sur les conditions d'admission du PCC, consulter le site web à l'adresse suivante :

<https://medpostdoc.umontreal.ca/programmes/programme-de-formation-de-cliniciens-chercheurs/>

Personnes-ressources pour information

1) Direction du programme de cliniciens-chercheurs

a) *De Catherine Larochelle*, directrice
Courriel :<catherine.larochelle.med@ssss.gouv.qc.ca>

b) *Dre Héloïse Cardinal*, directrice adjointe Courriel:
<heloise.cardinal.med@ssss.gouv.qc.ca>

c) *Mme Sylvie Labelle*, adjointe à l'enseignement universitaire
Téléphone: 514-345-4931 - #7513
Courriel : <sylvie.labelle.hsj@ssss.gouv.qc.ca>

2) Vice-décanat aux études postdoctorales, Faculté de médecine

a) *Dr François Girard*, vice-doyen
Téléphone : 514 343-7798
Courriel : <vd-empd@med.umontreal.ca>

b) *Mme Marie Galibois*, adjointe au vice-doyen
Téléphone : 514 343-7798
Courriel : <marie.galibois@umontreal.ca>

3) Vice-décanat à la recherche et au développement, Faculté de médecine

Dre Ekat Kritikou, vice-doyenne
Téléphone : 514-343-6300
Courriel :<ekat.kritikou@umontreal.ca>

Université de Montréal

Programme de formation de cliniciens-chercheurs
Université de Montréal – Faculté de médecine

Membres du comité de programme de formation de cliniciens-chercheurs

Catherine Larochelle ***Directrice du Programme***

https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/catherine-larochelle

Héloïse Cardinal ***Directrice adjointe du Programme***

https://www.chumontreal.qc.ca/en/crchum/chercheurs/heloise-cardinal Héloïse | CHUM

Didier Jutras-Aswad	*https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/didier-jutras-aswad*
Houda Bahig	*https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/houda-bahig*
Jean-Sébastien Joyal	*https://recherche.chusj.org/fr/Axes-de-recherche/Bio?id=54d46aed-0b1b-4090- 9919-53054e416007*
Marie-Hélène Mayrand	*https://deptobsgyn.umontreal.ca/departement/equipe/marie-helene-mayrand/*
Yahye Merhi	*Yahye Merhi - Département de microbiologie, infectiologie et immunologie - Université de Montréal (umontreal.ca)*
Annie-Claire Nadeau-Fredette	*Annie-Claire Nadeau-Fredette | Centre de recherche HMR*
Dang K. Nguyen	*https://neurosciences.umontreal.ca/recherche/les-chercheurs/dang-khoa-nguyen/*
Stefan Parent	*https://recherche.chusj.org/fr/Axes-de-recherche/Bio?id=b8267818-6332-42fe-8ef3-32f1cc5bbde8*
Alexandre Prat	*https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/alexandre-prat*
Rafik Tadros	*https://esc365.escardio.org/person/315982*

Université de Montréal

Programme de formation de cliniciens-chercheurs
Université de Montréal – Faculté de médecine

Membres du comité de compétence du programme de formation de cliniciens-chercheurs

Héloïse Cardinal ***Présidente du comité de compétence et Directrice adjointe du Programme***

https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/heloise-cardinal

Catherine Larochelle ***Directrice du Programme***

https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/catherine-larochelle

Nathalie Auger	*https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/nathalie-auger*
Isabelle Bourdeau	*https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/isabelle-bourdeau*
Caroline Lamarche	*https://crhmr.ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/fr/chercheur/caroline-lamarche*
Laurent Létourneau-Guillon	*https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/laurent-letourneau-guillon*
Guillaume Marquis Gravel	*https://icm-mhi.org/repertoire-employes/guillaume-marquis-gravel/*
Han Ting Wang	*https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/han-ting-wang*
Sami Obaid	*https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/chercheurs/sami-obaid*